

Conditions encadrant la Visite conseil villa pour les villas dont la consommation électrique annuelle ne dépasse pas les 30'000 kWh

- 1. Si ma chaudière a plus de 10 ans, je consens à bénéficier d'un diagnostic** d'une valeur de CHF 450.- TTC intégralement subventionné par SuisseEnergie. A l'issue de la visite, **je m'engage à signer le rapport « Chauffez renouvelable »** qui me sera remis par le conseiller. Ma signature permet de garantir que le diagnostic subventionné par SuisseEnergie a bien été réalisé et de bénéficier de la subvention.
Si je ne signe pas le rapport dans un délai de 60 jours après sa remise, je perds le droit à la subvention et je recevrai une facture de CHF 450.- TTC pour ce diagnostic.
- 2. J'accepte que SIG transmette à ses partenaires mes informations personnelles** (nom, adresse, numéro de téléphone, e-mail et historique des consommations d'énergies et d'eau) nécessaires à la préparation de la visite.